



Fiche presse : Le Grand Paris, la mise en œuvre

Le 17 septembre 2007 le Président de la République lançait la consultation internationale des architectes et des urbanistes sur le projet du Grand Paris.

Partant du constat que la région capitale dispose d'un potentiel immense malheureusement trop peu exploité, **le Président de la République a pris un engagement fort : faire de Paris une « ville-monde »** un modèle de métropole durable.

Aujourd'hui, quatre ans après, **le Grand Paris est résolument entré dans sa phase de mise en œuvre** et la signature d'aujourd'hui s'ajoute à de nombreuses avancées importantes et concrètes du projet :

- **Le réseau de transport public du Grand Paris**, d'une ampleur sans précédent, a été élaboré et financé pour les quinze ans à venir. 155 km de nouvelles infrastructures et 57 gares seront construites, soit un investissement colossal de 32,5 Md€, dont 12,5 Md€ seront consacrés à la modernisation du réseau existant ;
- Le développement de territoires de projet s'enclenche progressivement : dix pôles stratégiques du Grand Paris se dessinent. **18 contrats de développement territorial seront mis en enquête publique d'ici février 2013, concernant plus de 100 communes d'Ile -de -France.**
- L'aménagement de la Vallée de la Seine est enclenché : le débat public pour la ligne nouvelle Paris Normandie a été lancé, comme prévu, début octobre 2011.
- Le Grand Paris a replacé la beauté et la créativité au cœur de la ville et plus généralement de l'aménagement de notre territoire. **L'Atelier international du Grand Paris**, installé dans sa configuration définitive depuis juin dernier avec un partenariat entre l'Etat et les collectivités locales, vient de lancer une deuxième consultation internationale pour s'entourer, au sein du conseil scientifique, des meilleures équipes d'architectes et d'urbanistes ;

Des investissements exceptionnels pour les transports

32,4 Mds€ seront investis entre 2010 et 2025 dans les transports en commun en Île-de-France pour :

- **Rénover et moderniser l'existant**, avec en particulier le lancement en urgence de l'indispensable rénovation des lignes C et D (1 Md€) du RER et la désaturation de la ligne 13, avec le prolongement de la ligne 14.
- **Améliorer le maillage du territoire, grâce au lancement dès 2012, des travaux pour réaliser un nouveau réseau de transport public de 150 km autour de la capitale**, étroitement interconnecté avec le réseau francilien existant. Ce nouveau métro automatique en rocade entraînera la création de 57 gares supplémentaires, majoritairement interconnectées aux réseaux existants, et permettra de désenclaver les territoires aujourd'hui mal desservis, et plus particulièrement l'Est de la Seine Saint Denis.
- **Accélérer le développement des grands pôles économiques et urbains dans les vingt prochaines années** puisqu'il reliera entre eux les aéroports internationaux, le centre de l'agglomération parisienne, les principaux pôles urbains, scientifiques, technologiques, économiques, sportifs et culturels de la région d'Île-de-France, le réseau ferroviaire à grande vitesse.

Une vision stratégique à long terme au service des Parisiens et des Franciliens

18 contrats de développement territorial seront signés avant la fin 2012, concernant plus de 100 communes d'Île-de-France, et qui répondront à plusieurs objectifs :

- Partager et porter une vision stratégique à long terme pour un territoire (15 ans) tout en préservant un caractère opérationnel au contrat, avec des obligations contractuelles fermes en termes de réalisation d'actions et d'opérations.
- Permettre aux collectivités de disposer d'un outil de planification au service d'un projet, sans que ce contrat ne soit un document d'urbanisme supplémentaire et facteur de complexité.

Un objectif : le rayonnement économique de la Région-Capitale

Le projet du Grand Paris a fait du développement de la recherche, de l'innovation et de la valorisation industrielle une priorité :

- En créant à l'Est de Paris, autour de la Cité Descartes, un pôle d'excellence industriel et scientifique consacré à la ville et la mobilité durables ;
- En se dotant d'un pôle scientifique et technologique au rayonnement mondial avec le projet « Paris- Saclay », véritable vitrine de l'innovation et de la recherche de la région capitale, et dont l'espace agricole est préservé (2 300 hectares ont été sanctuarisés). Avec le plateau de Saclay, qui sera relié à l'aéroport d'Orly, l'État apporte 1,9 Mds€ au titre des investissements d'avenir;
- En construisant au Sud de Paris la « Vallée des Biotechs », une vallée de biotechnologies et de recherche, avec des laboratoires de recherche, des entreprises pharmaceutiques et des centres hospitaliers.

- En dotant le Nord de l'agglomération de pôles d'excellence étroitement reliés : autour des industries créatives en plaine Saint Denis, autour de l'aéronautique au Bourget, autour de l'économie des échanges à Roissy.
- En programmant dès maintenant le développement économique de l'axe « Paris-Rouen-Le Havre » autour du développement des infrastructures ferroviaires et portuaires.

La réalisation d'un nouveau paysage urbain durable

Enfin, pour faire du Grand Paris une ville-monde puissante, il est indispensable de **construire un nouveau paysage urbain qui rapprochera les lieux d'habitation, de travail et de loisirs**. C'est la condition pour que les banlieues deviennent partie intégrante de la région capitale et en alimentent la dynamique.

Tout cela ne sera possible qu'en **mettant fin au déficit de logements qui accentue les disparités sociales**. C'est pourquoi Nicolas SARKOZY a fixé **un objectif clair, inscrit dans la loi de 2010 : construire 70 000 logements par an**, soit près de deux fois plus qu'actuellement.

Paris doit aussi **relever le défi écologique**. D'ores et déjà, des projets sont mis en œuvre pour répondre à cette exigence environnementale, comme le projet de plantation d'un million d'arbres à Pierrelaye ; un projet exemplaire en matière de développement durable et mené en étroite collaboration avec les collectivités concernées.

Quelques chiffres

32,5 milliards d'euros d'investissement dans les transports d'ici à 2025, soit 20 milliards d'euros pour la construction du métro automatique du Grand Paris et 12,5 milliards pour la modernisation du réseau existant

155 kilomètres de nouvelles lignes de métro automatique, transportant plus de 2 millions de voyageurs par jour, qui transiteront par 57 gares nouvelles

10 pôles stratégiques identifiés, sur lesquels 17 contrats de développement territorial, couvrant près de 100 communes, sont en cours de négociation

2,85 milliards d'euros consacrés à l'aménagement du plateau de Saclay : 850 millions d'euros pour l'opération Campus, 1 milliard d'euros des Investissements d'Avenir et 1 milliard d'euros apportés par les acteurs

11 000 nouveaux chercheurs sur le plateau de Saclay d'ici à 2015

70 000 logements neufs par an comme objectif de construction

1,5 millions habitants supplémentaires d'ici à 2030

800 000 nouveaux emplois d'ici à 2030

1 000 hectares de forêt nouvelle sur la plaine de Pierrelaye

Les grandes dates

- 17 septembre 2007* Le Président de la République appelle à une consultation internationale des architectes et des urbanistes sur le Grand Paris
- 17 mars 2009* Les dix équipes d'architectes chargées de donner leur vision de la future agglomération parisienne présentent leurs projets.
- 30 avril 2009* Création du syndicat mixte Paris Métropole
- 3 juin 2010* La loi relative au Grand Paris est promulguée, après avoir été définitivement adoptée par le Parlement le 27 mai 2010
- 7 juillet 2010* Le Conseil des Ministres prend le décret statutaire relatif à la création de la Société du Grand Paris (SGP)
- 4 août 2010* Le Conseil des Ministres prend le décret statutaire relatif à la création de l'établissement public de Paris Saclay (EPPS)
- 30 septembre 2010* Le débat public sur le réseau de transport public, ainsi que celui sur l'Arc express, démarrent, pour se clore le 1er février 2011
- 26 janvier 2011* L'Etat et la Région Ile-de-France signent l'accord du Grand Paris Express portant sur le réseau de transports
- 26 mai 2011* Le conseil de surveillance de la SGP vote à l'unanimité l'acte motivé présentant le schéma d'ensemble du Grand Paris
- 15 juin 2011* La loi permettant de libérer les projets des collectivités et de mettre en révision le schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) est promulguée
- 24 juin 2011* Le décret relatif aux contrats de développement territorial (CDT), outil essentiel pour les différents pôles du Grand Paris, est publié
- 26 août 2011* Le décret approuvant le schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris est publié
- 16 novembre 2011* Le Préfet de Région en association avec Paris Métropole publie l'appel à projets pour le label Grand Paris.
- 16 janvier 2012* Signature du premier accord cadre relatif à un contrat de développement territorial (CDT), avec la Communauté d'agglomération de Plaine Commune et la Ville de Saint-Ouen, en présence du Premier ministre.
- 26 janvier 2012* Signature du CDT Val-de-France Gonesse liant les villes d'Arnouville, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Villiers-le-Bel, Sarcelles et Bonneuil-en-France.
- 31 janvier 2012* Signature du CDT des Grandes Ardoines – Grand Paris portant sur les communes de Vitry-sur-Seine, Choisy-le-Roi et Alfortville